



**HAL**  
open science

**Note de lecture. O. Gohin et X. Latour (dir.), Annuaire  
2021 du Droit de la Sécurité et de la Défense, Mare &  
Martin, 2021, 318 p.**

Louis Balmond

► **To cite this version:**

Louis Balmond. Note de lecture. O. Gohin et X. Latour (dir.), Annuaire 2021 du Droit de la Sécurité et de la Défense, Mare & Martin, 2021, 318 p.. 2022. halshs-03591812

**HAL Id: halshs-03591812**

**<https://shs.hal.science/halshs-03591812v1>**

Submitted on 28 Feb 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Note de lecture.

O. Gohin et X. Latour (dir.), *Annuaire 2021 du Droit de la Sécurité et de la Défense*, Mare & Martin, 2021, 318 p.

Louis Balmond

Professeur émérite à l'Université de Toulon

L'ouvrage rapporté est tiré des contributions présentées à l'occasion du 8<sup>e</sup> Colloque annuel de l'Association Française du Droit de la Sécurité et de la Défense (AFDSD) qui s'est tenu à l'Université Jean Moulin Lyon 3, les 24 et 25 septembre 2020. Il a été réalisé sous la direction des professeurs Olivier Gohin, président, et Xavier Latour, Secrétaire général de l'AFDSD. Les travaux ont été coordonnés par David Cumin et Thomas Meszaros, maîtres de conférences, respectivement en droit et en sciences politiques, à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Ce volume 6 de *l'Annuaire du droit de la défense et de la sécurité* reprend la construction désormais traditionnelle du colloque qui fait se succéder après des propos introductifs, quatre ateliers portant, pour cette session, sur « Sécurité et constitution », « Sécurité internationale et défense », « Renseignement et cybersécurité » et « Sécurité intérieure et police ». Après, une synthèse des travaux, le colloque s'est conclu par une conférence publique. Celle-ci, prononcée par le Commissaire de Police Alfred Lenglet, portait sur les deux enjeux de sécurité que sont le continuum de sécurité et les relations police/population.

Les 24 contributions qui ont été présentées dans les 4 ateliers offrent un intérêt évident à plus d'un titre. D'abord, elles peuvent s'appuyer sur la diversité des auteurs qui en sont à l'origine, tant sur le plan professionnel que sur celui de leurs spécialités scientifiques. On trouve en effet parmi eux des universitaires mais également des « praticiens » venant de la Gendarmerie Nationale, de l'administration préfectorale et du commissariat des armées ; des juristes, majoritairement de droit public couvrant l'ensemble des domaines de la discipline (droit constitutionnel, administratif, international) mais également des politistes. D'autre part, l'importance accordée aux jeunes chercheurs (docteurs et doctorants) doit être saluée puisque leurs interventions représentent un tiers des contributions présentées. Enfin, si l'exercice consistant à réaliser un annuaire n'est pas nécessairement chose aisée car il peut en résulter parfois un manque d'unité et de cohérence, cet écueil est évité par la structuration en ateliers, chacun traitant d'un thème général décliné en analyses particulières. L'unité de l'ensemble n'est donc jamais remise en cause par la diversité de contributions très riches. Sont ainsi abordés des sujets renvoyant à la considérable actualité de l'année 2020 touchant à la sécurité. C'est le cas, en particulier des contributions de Christian Vallar sur « L'état d'urgence sanitaire et les libertés fondamentales : la nécessité face à la menace ? », de Pascale Martin-Bidou sur « Le mécanisme de règlement des différends dans l'accord de Vienne de 2015 sur le nucléaire iranien » ou de Caroline Cornella sur une « Autopsie juridique du concept de « cyberspace ». D'autres thématiques renvoient à des réflexions plus générales comme la contribution du Professeur Gohin sur « La sécurité dans la constitution de 1958 », de Hugo Peter sur « Le droit international face à l'arsenalisation de l'espace extra-atmosphérique » ou de Charline Perdrix sur « La coopération internationale dans la réglementation du commerce des armes légères ». D'autres enfin abordent des questions plus techniques, sur le plan structurel (Dominique Schoenher sur « La place de la Gendarmerie dans la stratégie de cybersécurité française ») ou juridique (Messaoud Saoudi, « La police de sécurité du quotidien, une simple mesure de

police générale ou une police spéciale sur mesure ? »). Si l'on ajoute que des sujets souvent quelque peu négligés bénéficient également d'un éclairage nécessaire (Comme, à propos des relations entre « Innovations et conflits armés, le droit comme instrument stratégique au service des capacités opérationnelles » par Hélène Terrom ou les « Aspects stratégiques du régime juridique des câbles sous-marins » par Camille Morel) et que les thèmes plus polémiques ne font pas défaut (comme « Le port d'arme citoyen, garantie de la protection des libertés et remède à l'*ensauvagement* de la société » selon Bernard Pauvert), on ne peut que souligner la richesse de la production contenu dans l'*opus* 2021 de l'Annuaire de l'AFDSD. Par sa démarche se fondant à la fois sur le continuum intérieur/extérieur et sur le caractère global de la sécurité, elle offre à tous les chercheurs s'intéressant aux questions de sécurité et de défense des informations précieuses pour leurs domaines de compétence mais aussi un panorama général indispensable à une vision stratégique des problématiques de la sécurité.